

## 13<sup>ème</sup> Forum forestier régional

Voici un bref compte rendu du forum forestier qui a eu lieu à Corcelle-près-Concise le 2 juin 2023. Le GOBE était invité en tant qu'association qui a des activités en lien avec la forêt. Le COSNY était également représenté par Jean-Claude Muriset.

### **L'évolution prévisible du climat au niveau régional, par M. de Montmollin.**

La température a déjà augmenté de 1.8 degré au niveau suisse. D'ici la fin du siècle, si des mesures drastiques sont prises, nous pourrions limiter le réchauffement climatique à + 0.5°. Si aucunes mesures ne sont prises, une augmentation de + 4° à + 7.2° est annoncée. Le canton de Vaud se base sur un scénario intermédiaire et envisage une augmentation de + 3° à + 4.3°. Les prévisions parlent pour une augmentation des précipitations en hiver et une baisse des précipitations en été.

Le déficit hydrique touche particulièrement les résineux ; le sapin est très touché depuis 2017-2018. Il provoque une augmentation du Bostryche sur l'épicéa et depuis 2020 les feuillus sont également touchés par ce déficit en eau.

Nous entrons dans une nouvelle ère pour la forêt et il y a beaucoup d'incertitudes. Il faut essayer de réduire les risques pour demain en prenant les bonnes décisions aujourd'hui.

### **L'impact des changements climatiques sur la forêt vaudoise et la stratégie vaudoise d'adaptation des forêts par D. Roy et A. Hinojo.**

Le type de forêt est associé aux étages de végétation. Il y a l'étage collinéen, l'étage submontagnard, l'étage montagnard inférieur et l'étage montagnard supérieur. L'étage collinéen va prendre de l'ampleur.

Evolution naturelle : le chêne et le tilleul vont monter en altitude.

Le canton de Vaud est épaulé pour cette transition par le WSL (institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage).

Objectifs primordiaux : garantir les prestations forestières et réduire les risques.

Axes stratégiques : Augmenter la résistance aux perturbations, augmenter la résilience après perturbations, augmenter la capacité d'adaptation.

5 principes d'adaptation des forêts au changement climatique (WSL)

- ⇒ Augmenter la diversité des essences, pour cela il faut connaître nos forêts et observer leur écosystème : altitude ? roche ? relief ? exposition ? eau ?
- ⇒ Augmenter la diversité structurelle (arbres jeunes/vieux)
- ⇒ Augmenter la diversité génétique
- ⇒ Augmenter la résistance des arbres individuels face aux perturbations
- ⇒ Réduire les révolutions resp. les diamètres cibles

Un inventaire des forêts est effectué depuis 1963. Le changement climatique est pris en compte depuis 2003. A partir de 2022, l'application Tree-App est une aide pour les forestiers et 16 millions de CHF sont débloqués pour une période de 10 ans par le canton de Vaud. Un groupe de travail est créé et le « programme d'encouragement pour l'adaptation des forêts aux changements climatiques » voit le jour.

Les grands principes de mesures sont :

- ⇒ Favoriser uniquement des espèces d'arbres non exotiques et non envahissantes adaptés aux changements climatiques
- ⇒ Rajeunissement naturel : travailler en priorité avec la germination des graines naturellement présentes ≠ plantation
- ⇒ Laisser la marge de manœuvre aux gestionnaires des forêts -> diversité d'approche, diversité d'adaptations.

Mesures sur le terrain :

- ⇒ Création de trouées pour favoriser la pousse des jeunes arbres (rajeunissement), mais sous conditions : surface des trouées entre 5 à 25 « gros arbres » et maximum deux trouées/ha (subventionnement : 1000 CHF/trouée)
- ⇒ Plantation par points d'appui, sous conditions et subventionné 400CHF/point d'appui
- ⇒ Rajeunissement par semis ou repiquage (humaine/faune)
- ⇒ Recherche, marquage et promotion des arbres porte-graines d'essences adaptées
- ⇒ Soins au rajeunissement et aux plantations (fauchage pour favoriser la croissance des arbres plantés et adaptés aux changements climatiques. Conditions : un fauchage par année, pour les jeunes arbres (< 20 cm de diamètre). Subvention : de 200 à 600CHF/ha/an.
- ⇒ Protection contre le gibier des espèces d'arbres adaptés (protection des arbres apparus de manière naturelle contre le gibier (cerf, chevreuil, chamois)). Conditions : les protections doivent être retirées et évacuées de la forêt à la fin de leur mission, l'utilisation de protections compostables est fortement recommandée. Subvention : divers forfaits en fonction du type de protection et degré de difficulté du terrain.

A noter :

- 1- Les mesures pour la biodiversité en forêt sont indépendantes des mesures pour le changement climatique.
- 2- Tout ce programme est en test et en voie d'adaptation.
- 3- Le Douglas n'est pas considéré comme espèce exotique car il est implanté chez nous depuis une centaine d'année.

Ces présentations ont été suivie d'une sortie sur le terrain où nous avons pu tester l'application [www.tree-app.ch](http://www.tree-app.ch) et poser toutes nos questions.

Je remercie toute l'équipe des forestiers et j'espère avoir retranscrits correctement les informations.

Rédaction : Sonia Joss